

*expéditions d'une valeur de plus de 5 000 N (9,350 \$CAN) doivent être inspectées*). La banque de l'importateur ne peut ouvrir la lettre de crédit avant que le formulaire M traité soit en sa possession.

Une des conditions de la lettre de crédit est qu'un rapport "net" (sans aucune réserve) soit émis par le bureau d'inspection de SGS Supervision Services Inc. dans le pays de l'exportateur. Comme SGS doit également vérifier si les marchandises satisfont au règlement du Nigeria régissant les licences d'importation, il est conseillé de demander à l'importateur s'il est nécessaire d'obtenir une licence d'importation et, le cas échéant, d'en obtenir le numéro afin de pouvoir le communiquer à l'inspecteur de SGS.

### **(B) *SGS Supervision Services Inc.***

Le gouvernement du Nigeria a conclu un contrat avec la société suisse *SGS Inspection Services Inc.* pour l'inspection des marchandises en douane sur les plans de la qualité, de la quantité et de la compétitivité des prix. SGS offre ses services au Canada par l'entremise de son bureau de Toronto:

SGS Supervision Services Inc.  
259 Lakeshore Boulevard East  
Toronto (Ontario)  
M5A 3T7

Tél.: (416) 363-8351  
Télex: 06-23114

Il est conseillé aux exportateurs ayant des commandes fermes d'acheteurs nigériens de communiquer avec le bureau de SGS bien avant la date prévue de l'expédition.

### **(C) *Cautionnement des importations***

Dans le cadre des mesures de stabilisation économique annoncées en mai 1982, les importateurs sont également tenus de verser un cautionnement avant l'ouverture des lettres de crédit. Le montant de cautionnement obligatoire est égal à 2,25 % de la valeur des matières premières et des pièces de rechange; 50 % des médicaments, des produits alimentaires, des matériaux de construction, des biens d'investissement et des livres; 200 % des